

26/2025

RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE, DE LA SURVEILLANCE ET DE LA RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS FSC

Fusionné | Motion politique

	Proposée par	Appuyé par	Appuyé par
Nom	Caroline Duhesme	Xiangjun Yang	Edwige Eyang Effa
Organisation / Individual	ATIBT - Congo	Yang, Xiangjun, Ms.	Eyang Effa, Edwige, Ms.
Chambre / Sous-chambre	Economic / South	Social / South	Environmental / South

Motion politique (texte de la motion / demande d'action de haut niveau) :

Note du Secrétariat: Cette motion a été acceptée par le Comité des Motions après la date limite pour les amendements, fixée au 19 septembre 2025. La motion a été fusionnée avec motion 27 le 19 septembre 2025.

?FSC renforcera les exigences en matière de compétence, de formation et de surveillance applicables aux audits FSC (GF, CdC, BC), en particulier dans les domaines à haut risque, y compris dans les cas impliquant des sous-traitants ou des bureaux affiliés.

? 1. Renforcer les exigences en matière de compétences thématiques et contextuelles pour les auditeurs impliqués dans les audits FSC, en prévoyant ce qui suit :

- ? Prise en compte explicite de l'expertise dans les domaines évalués (environnemental, social, foresterie, etc.) ;
- ? Une exigence d'expérience contextuelle dans les zones à haut risque ;

- ??? Le recours, le cas échéant, à des experts locaux.

? 2. Mettre en œuvre un système de formation structuré et calibré pour les auditeurs FSC, aligné sur les exigences de la norme FSC-STD-20-001 V5-0, comprenant :

- ?? Des modules pratiques adaptés aux réalités des sites audités ;
- ? Un volet sur les méthodes d'évaluation (documents, parties prenantes, observations) ;
- ? Une exigence d'étalonnage périodique entre les OC, en particulier dans les pays à haut risque.

? 3. Renforcer les exigences en matière de supervision des filiales, des bureaux affiliés et des auditeurs sous-traitants, et notamment :

- ? Soumettre toute sous-traitance à une évaluation préalable des compétences et des capacités ;
- ? Exiger que ces personnes participent à la formation et utilisent les mêmes procédures internes ;
- ? Assurer leur intégration effective dans les systèmes internes de contrôle de la qualité des OC.

?? 4. **Utiliser une approche basée sur l'échelle / l'intensité / le risque** pour la mise en œuvre des exigences susmentionnées, permettant ainsi d'adapter les efforts aux différents contextes (par exemple : les petits exploitants, les zones à haut risque, les types d'audit, l'expérience de l'auditeur et ses performances antérieures).

?? 5. Renforcer l'implication de FSC dans la gouvernance d'ASI, en lien avec la motion 31/2020, en :

- ? Exigeant la mise en œuvre effective des engagements pris dans la présente motion ;
- ? Clarifier les exigences en matière de compétences des auditeurs ASI ;
- ? Améliorer la transparence des évaluations des OC et des processus de suspension/correction

Informations de référence et documents clés:

La qualité de l'audit constitue un pilier fondamental de la crédibilité de FSC. Cependant, des faiblesses sont observées : auditeurs généralistes sans expertise spécifique, interprétations incohérentes, externalisations non contrôlées. Le recours à des sous-traitants ou à des bureaux affiliés mal formés est fréquent, en particulier dans les pays producteurs de bois tropicaux.

Publiée en avril 2025, la norme FSC-STD-20-001 V5-0 introduit déjà des avancées notables (revues de performance, durée des formations, amélioration du contenu). Cette motion vise à compléter et à rendre opérationnels ces changements afin d'en garantir l'impact.

Cette motion fusionne les contributions de deux textes antérieurs :

- **Motion 26** : compétence, formation, gestion des audits
- **Motion 27** : réglementation des affiliés et des sous-traitants

Elle s'appuie également sur la **motion 31/2020** (cadre normatif pour ASI), qui n'a pas encore été pleinement mise en œuvre.

Cette motion reflète également l'esprit de la **motion 56/2021**, qui proposait d'exiger - en fonction de l'échelle, de l'intensité et du risque - l'inclusion d'un auditeur social spécialisé afin d'évaluer rigoureusement les dimensions sociales de la norme FSC. Bien que cette motion n'ait pas été adoptée, de nombreux membres ont souligné, lors des réunions préparatoires, qu'elle remédiait à une faiblesse persistante du système. En intégrant cette préoccupation dans une approche plus large visant à

renforcer la compétence et la surveillance des auditeurs, cette motion vise à assurer une meilleure couverture de l'expertise requise, en particulier dans les domaines social, environnemental, et de la foresterie. En prévoyant une application basée sur les risques, cette motion vise à obtenir un impact réel, sans nuire à la viabilité économique de la certification. Elle vise à renforcer la cohérence du système FSC, tout en reconnaissant la valeur des auditeurs qualifiés, des OC rigoureux et des titulaires de certificats engagés.

[26-2025-Final_feasibility_assessment_ENG.pdf](#)

[26-2025_Final_feasibility Assessment_SPA.pdf](#)

[26-2025_Final_Feasibility_Assessment_FRA.pdf](#)

[26-2025_Improving_Auditor_Compotence_and_Audit_Quality_V1_20250313122440_0.pdf](#)